

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, SOUM-GLAUDE

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, HERRERO, MICHEL, PALAU

Absents : Mme FUMEY, Mr FOUCQUE

Procurations : Mme VINCENT à Mr CANAL

Le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

CLÔTURE BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT (M49) A EFFET AU 31/12/2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que les compétences « Eau » et « Assainissement » seront transférées à la Communauté de Communes de la Montagne Noire le 1er janvier 2026. Par conséquent, l'assemblée accepte la clôture du budget annexe « Eau et Assainissement » au 31.12.2025 et autorise le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal de la commune

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE SPORTIVE A L'APAJH

L'assemblée donne son accord à l'APAJH de SAISSAC pour utiliser la salle sportive pour ses résidents les mardis de 10h à 11h30 et les jeudis de 17h00 à 18h30 du 23/09/2025 au 30/06/2026.

INFORMATION DÉSTOCKAGE EXCEPTIONNEL DU BARRAGE DU LAMPY

Lecture est faite d'un courrier de l'adjoint au chef de l'unité infrastructure, eau et exploitation de VNF concernant le déstockage exceptionnel du barrage du Lampy observé cet été.

Ce déstockage est la conséquence d'une situation hydrologique particulièrement dégradée qui a entraîné une mobilisation très tôt dans la saison et de manière importante les volumes stockés dans les barrages de la Montagne Noire (Lampy et St Ferréol) afin de maintenir l'ensemble des usages sur le Canal du Midi et sur les rigoles du système alimentaire de la Montagne Noire. VNF, propriétaires du Lampy et de St Ferréol, sont conscients des désagréments que cette situation exceptionnelle (pluviométrie déficitaire) a pu générer cet été sur la pratique de la baignade au Lampy et vont tenter d'optimiser la gestion de la ressource en eau et de maintenir l'ensemble des usages le plus longtemps possible.

MOTION DE SOUTIEN AUX PHARMACIES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mr BONNAUD Laurent, pharmacien à Saissac. Celui-ci souhaite alerter le Conseil Municipal sur l'impact dramatique de l'arrêté du 4 août 2025, publié au Journal Officiel, qui plafonne de manière brutale et irréaliste les remises commerciales sur les médicaments génériques, hybrides et biosimilaires substituables. Mr BONNAUD tient à préciser dans ce courrier que le gouvernement impose ainsi un prélèvement massif sur 20 000 entreprises de santé, sans débat parlementaire, sans étude d'impact sérieuse et sans concertation réelle alors que la pharmacie d'officine représente

146000 emplois non délocalisables, une activité de proximité vitale et un maillage dense et équitable.

Ce modèle est aujourd'hui gravement menacé avec un risque de fermeture pour 6000 officines soit près de 30 % du réseau alors que les officines sont nécessaires et remplissent des missions plus qu'essentiels.

Devant cette problématique, le Conseil Municipal décide de soutenir l'action de Mr BONNAUD, pharmacien à Saissac afin de défendre la survie du réseau officinal dans notre commune et par conséquent d'interpeler le gouvernement et le ministre de la Santé sur cet état de fait.

SUBVENTION INCENDIE DES CORBIÈRES

L'assemblée décide de verser une subvention de 1000 € en faveur des communes sinistrées des Corbières ravagées par l'incendie de cet été. Les sommes collectées seront centralisées par l'Association des Maires de l'Aude, en accord avec la Préfecture, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

INFORMATION COMPTAGE ROUTIER BASSIN DU LAMPY

Le rapport de l'Agence Technique Départemental sur le comptage routier effectué au bassin du Lampy sur la période du 01 juillet au 31 août 2025 montre une forte fréquentation sur ce site durant la période estivale. Au total, 14000 véhicules enregistrés sur cette période soit une moyenne de 225 voitures par jour. Cette fréquentation importante entraîne bien évidemment des problèmes sanitaires autour du lac ainsi que de nombreuses incivilités (nuisances, feux de camp, bivouac) malgré les arrêtés et panneaux d'interdiction.

FACTURATION EAU 2025 – MODE DE CALCUL

La compétence eau/assainissement étant transférée à la CDC de la Montagne Noire dès le 1^{er} janvier 2026, un point est effectué sur la prochaine facturation de l'eau et assainissement pour l'année 2025. Il a été décidé que cette année, deux facturations seront mises en place, fin septembre et fin décembre. Un maximum d'index a donc déjà été relevé par les employés fin août/mois de septembre. Toutefois, encore quelques administrés n'ont pas encore rendu leur index (retour des cartons mis dans les boîtes aux lettres). Une seconde facturation sera envoyée fin décembre. Celle-ci sera calculée selon un prorata temporis pour les derniers mois de l'année afin d'avoir des index au plus juste. Une certaine rigueur est demandée en ce qui concerne non seulement la transmission de ces index mais également aux propriétaires en cas de changement de locataires pour l'an prochain. En effet, la commune ne gèrera plus la facturation de l'eau/assainissement et la CDC de la Montagne Noire sera susceptible d'appliquer des pénalités pour non-communication d'index à une date demandée.

NOMINATION AGENTS RECENSEURS ET COORDINATEUR COMMUNAL – MODE DE RÉMUNÉRATION

Deux agents du service technique et un agent du service administratif seront respectivement agents recenseurs et coordinateur communal pour le prochain recensement de la population de la commune de Saissac qui se déroulera du 15 janvier 2026 au 14 février 2026. Afin de mener à bien ces missions, ces agents seront déchargés d'une partie de leurs fonctions et garderont leur rémunération habituelle et le cas échéant, bénéficieront d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement.

PROPOSITION STAGIAIRISATION DE DEUX AGENTS TECHNIQUES

Le Conseil Municipal décide de stagiairiser deux agents techniques à compter du 1^{er} octobre 2025.

REMBOURSEMENT TAXE FONCIÈRE CAMPING LA PORTE D'AUTAN

Conformément au bail emphytéotique consenti au gestionnaire du camping au lieu-dit Saint Jean, la Commune doit rembourser tous les ans la taxe foncière. Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer le remboursement de la somme au gestionnaire de cet établissement.

TARIF PORTAGE EAU 2025

Suite à la nouvelle réforme sur les taxes de l'agence de l'eau pour l'année 2025, le prix du portage de l'eau est revu et sera donc le suivant :

Mise à disposition agent/heure	Prix de l'eau au m3
Salaire : 19.74 € charges comprises	Eau : 1.90 € Redevance sur la consommation d'eau potable : 0.43 € Performance des réseaux d'eau potable : 0.01 €

De plus, selon la distance parcourue, une indemnité kilométrique sera facturée.

QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur les différents travaux :

- Aménagement de la maison des associations pour le médecin. Un devis a été signé pour un montant de 2 208.00 € TTC afin de cloisonner le cabinet médical et la salle d'attente. La création d'un point d'eau sera effectuée par le service technique.
- Monsieur le Maire évoque la possibilité qu'un médecin junior ou solidaire s'installe également à Saissac. Pour ce faire et afin de ne pas rater cette occasion pour garder les médecins sur notre village, une autre partie de la maison des associations devra être réagencée. Une partie du « foyer des jeunes » pourrait éventuellement être divisée.
- Le propriétaire du restaurant de la Montagne Noire a arrêté son activité. Sa gestion sera reprise au 1^{er} octobre prochain mais pas d'information encore sur ce qui sera proposé.
- Une campagne de dératisation sera effectuée sur la commune. En effet, quelques administrés ont aperçu des rats près de leur habitation. Parallèlement à cette campagne, il est demandé aux propriétaires et locataires de prévenir la mairie en cas de constatation d'activité près de chez eux. Il est également conseillé de vérifier à l'intérieur des maisons (combles) et en cas de suspicion de contacter un dératiser afin d'éviter la prolifération.

- Nouvel EHPAD – Le permis de construire n’a pas encore été déposé. L’architecte doit réviser les plans suite à la demande du directeur de l’hôpital de Castelnaudary.
- Lecture d’un courrier d’un administré qui souhaite implanter des jardinières devant sa maison : un accord est donné mais le service technique se chargera de la faisabilité de cette opération.
- Une réponse d’Orange a été reçue concernant un point évoqué lors du dernier conseil municipal pour la dépose du réseau cuivre existant. Cette dépose sera donc bien effectuée par la société Orange. Concernant la communication auprès des administrés sur l’arrêt du réseau cuivre, celle-ci se fera par l’intermédiaire des opérateurs commerciaux essentiellement. Cet arrêt du réseau cuivre sur Saissac est prévu au plus tôt en 2029.
- Une révision des loyers pour la location du cabinet médical par les infirmières et le kinésithérapeute est en cours d’étude ;
- Les travaux relatifs au nouveau lotissement La Bourdette sont terminés. La dernière phase étant de vérifier la conformité de ces travaux
- Les travaux du pont de la promenade devraient prendre fin à la fin du mois d’octobre.
- Les travaux de l’aménagement paysager du site de la Cascade sont en cours.
- Les travaux relatifs à la reprise des joints de la tour du Musée des Vieux Métiers sont terminés.

Aucune autre question n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à 20 H 30

Le Maire,

